

loyers non prélevé par agence

Par **PIOUPIOU**, le **31/05/2009** à **19:04**

Bonjour,

Il y a 3 mois, j'ai déménagé et effectué mon état des lieux.

L'agence par laquelle je passais m'a contacter pour me réclamer les 3 derniers mois qui n'ont pas été prélevés (prélèvement automatique). Je ne m'étais réellement pas rendu compte que le prélèvement n'avait pas été effectué (j'avais eu de nombreux frais suite à la location de mon nouvel appartement + changement moquette demandée par l'agence).

La somme que je dois est élevée pour un paiement en une seule fois.

Je souhaiterais savoir de quelles possibilités je dispose.

Merci de votre réponse.

cordialement.

Par **ardendu56**, le **31/05/2009** à **20:16**

PIOUPIOU, bonjour

Contactez-les rapidement et demander à payer en plusieurs fois, sinon vous aurez la visite de l'huissier, et des frais en plus.

Bien à vous.